

DOSSIER DE PRESSE

Etat d'avancement du Plan Très Haut Débit de la Haute-Saône,
à l'occasion de la commercialisation du
100ème Nœud de Raccordement
d'Abonnés - Montée en Débit



Mercredi 7 septembre 2016
Hôtel du Département - Vesoul

Contact presse
Angélique DEMARCHE
Tél. 03 84 95 70 46
Port. 06 31 01 74 82
Septembre 2016

Haute
Saône
Numérique

haute
saône
LE DÉPARTEMENT

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Yves Krattinger, Président du Département de la Haute-Saône, Président de Haute-Saône Numérique présente, lors d'une conférence de presse, mercredi 7 septembre 2016, l'état d'avancement du Plan Très Haut Débit de la Haute-Saône, à l'occasion de la commercialisation du 100ème Nœud de Raccordement aux Abonnés « Montée en débit » (NRA MeD). Les entreprises prestataires des travaux, STPI, ENGIE, CAPECOM et BEFREE seront présentes et exposeront de façon ludique les aspects techniques des travaux (soudure de fibres etc...).

L'Assemblée départementale a choisi de mener une politique volontariste en faveur de l'aménagement numérique du territoire, de remédier à la fracture numérique et ce dans un souci d'égalité de traitement entre les habitants et les territoires. L'exécutif départemental a souhaité être accompagné dans cette démarche par les Communautés de communes en s'appuyant sur une solidarité territoriale et en créant le Syndicat mixte Haute-Saône Numérique, il y a un peu plus de deux ans maintenant. Les Communes membres des intercommunalités ont délégué leur compétence et chaque communauté de communes a adhéré au Syndicat Mixte Haute-Saône Numérique.

La politique menée par le Département est avant-gardiste au niveau national et régional, agissante, originale et ambitieuse. Grâce à cette volonté de pallier à l'absence d'initiatives privées, tous les foyers haut-saônois auront un accès internet. Celui-ci permettra aux Haut-Saônois d'avoir accès à la technologie VDSL2 qui permet d'avoir un débit maximum de 90 mbit/s et au minimum d'avoir accès à l'offre Triple Play de leur Fournisseur d'Accès Internet (FAI) : accès à l'Internet, téléphonie fixe et télévision.

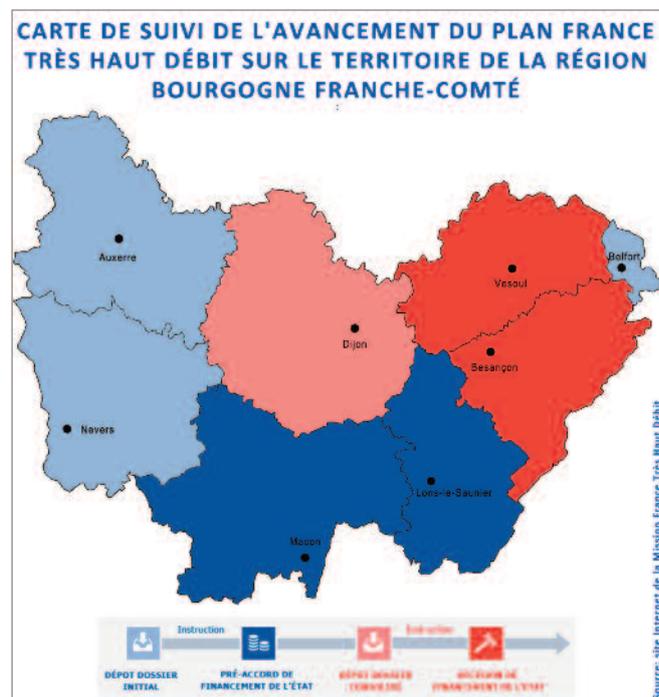
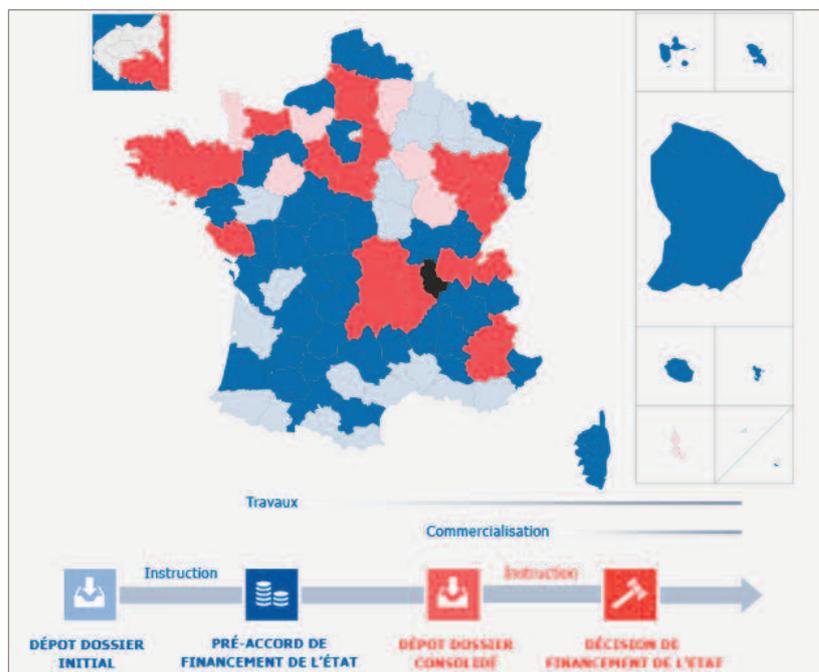
Haute-Saône Numérique a entrepris la modernisation du réseau actuel en rapprochant la fibre de l'abonné. Il s'agit de la phase de montée en débit, qui consiste à commercialiser 232 NRA MeD avant la fin 2017. Depuis le 8 décembre 2015, date de commercialisation du premier NRA MeD, 20 700 lignes sont devenues éligibles au Haut et Très Haut débit. Le déploiement se fait de manière rapide et de façon à équiper en priorité les communes n'ayant pas ou très peu de débit.

L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE : LA HAUTE-SAÔNE DANS LE PELOTON DE TÊTE

Au niveau régional, en comparaison avec les autres départements, la Haute-Saône est en avance sur l'aménagement numérique du territoire. La Haute-Saône possède son propre réseau de collecte et continue à le développer. Le dossier FSN (Fonds national pour la Société Numérique) est l'un des plus ambitieux et des plus avancés. Il a été validé le 11 mai 2016 et fait parti des 20 premiers dossiers français.

La Haute-Saône est le département qui compte le plus de NRA MeD dans son plan. En comparaison, la Région Bretagne déploiera 134 NRA MeD pour 232 pour le seul département de la Haute-Saône.

Avant la fin 2020, avec les NRA-MeD, le FttH et l'investissement consenti par les opérateurs sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Vesoul*, 91% des administrés haut-saônois auront accès au Très Haut-Débit c'est-à-dire que leur connexion Internet aura un débit égal ou supérieur à 30Mbps.



*La Communauté d'agglomération de Vesoul est en zone AMII.

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE : UN DÉPARTEMENT AGISSANT

L'aménagement numérique n'est pas une compétence obligatoire des Départements, qui n'ont ni la vocation, ni les ressources financières pour pallier seuls à l'absence d'initiatives privées.

Aujourd'hui, HSN est dans l'application de la phase 1 : la montée en débit. Actuellement et sous l'égide de Haute-Saône Numérique, les NRA-Med sont commandés à raison de 10 chaque mois. Les NRA MeD sont définis selon un cahier des charges national et selon des règles d'éligibilité et d'après un travail de priorisation et d'identification avec les élus locaux dans le cadre des schémas locaux d'aménagement numérique (SLAN) de chaque communauté de communes.

La méthode employée est de travailler à partir d'un schéma communautaire d'aménagement numérique élaboré avec les communautés de communes.

232 opérations de montée en débit, représentant 39 718 lignes, qui auront un débit oscillant entre 8 et 90 mégabits par seconde seront commandés avant la fin de l'année 2016. L'ensemble sera commercialisé pour la fin d'année 2017. La Haute-Saône compte 110 000 lignes ; 15 000 sont en zone AMII (Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement), zone dans laquelle les opérateurs ont manifesté leur intention d'investir dans le cadre du programme national « très haut débit » ; 86 300 lignes sont déployées par HSN.

La stratégie financière

Le financement des 87,5 M€ d'investissement est réparti ainsi :

- Etat via le Fonds de solidarité numérique (FSN) : 28,9 M€ (33%),
- Région Bourgogne Franche-Comté : 16,3 M€ (20%),
- Département et EPCI : 40,5 M€ (47%). Les Communautés de Communes financent 9€/an/habitant pendant 10 ans et le Conseil Départemental de Haute-Saône finance 2,5 M€ pendant 10 ans.

A ces dépenses s'ajoutent les frais de fonctionnement du Syndicat Mixte.

ET APRÈS LA PHASE DE MONTÉE EN DÉBIT ?

La seconde phase concernera les communes qui bénéficient déjà de l'ADSL et qui verront leur débit à la hausse par l'installation de plaques FTTH (la fibre optique jusqu'à l'abonné). Les travaux seront lancés début 2017 et concernent 46 600 prises.

A l'horizon 2020, l'objectif est d'assurer un débit minimum de 8 mégabits par seconde pour tous les haut-saônois, mais très souvent beaucoup plus et d'atteindre près de 100 % de lignes FTTH en 2025.

Cet objectif est en parfaite cohérence (voire au-delà) avec la SCoRAN (Stratégie de Cohérence Régionale de l'Aménagement Numérique du Territoire) de Franche-Comté d'avril 2015 qui prévoit que la fibre optique soit disponible dans 60% des foyers francs-comtois en 2020 (contre moins de 1 % aujourd'hui) et plus de 80% en 2025.

Ainsi, par délibération en date du 25 mars 2016, l'Assemblée départementale a adopté son nouveau SDTAN, actualisé qui prévoit :

- La modernisation du réseau actuel, en rapprochant la fibre de l'abonné, concernant plus de 39 718 lignes soit la mise en place de 232 NRA-MeD (Nœud de Raccordement aux Abonnés « Montée en Débit) pour 39,7 M€.
- Le déploiement du FttH (Fiber to the Home ; Fibre à la Maison) pour plus de 46 000 foyers, pour 42 M€.
- Le déploiement du FttE (Fiber to the Entreprise ; Fibre à l'Entreprise) à la demande pour une cinquantaine de sites prioritaires (santé, éducation, administration, entreprises...), pour un montant de 1,2 M€
- L'inclusion numérique (radio, Wifi ou satellite...) concernant environ 1 500 lignes, qui ne pourront bénéficier du THD ou de la fibre et pour lesquelles nous prévoyons une parabole. Une aide départementale d'environ 400 € sera consentie aux administrés bénéficiant de ces technologie hertzienne, pour environ 0,7 M€.

LA VDSL2, C'EST QUOI ?

Le VDSL est la dernière génération d'ADSL. Il permet d'augmenter le débit si la ligne est éligible. Le débit VDSL dépend cependant des caractéristiques physiques de votre ligne. Il permet des gains significatifs sur les lignes les plus courtes avec des débits moyens généralement compris entre 15 et 95 Mbit/s. Les vitesses maximales du VDSL2 (en fonction de la longueur de ligne) sont :

- jusqu'à 150 mètres : 95 mbit/s (download) / 30 mbit/s (upload)
- jusqu'à 300 mètres : 80 mbit/s / 25 mbit/s
- jusqu'à 600 mètres : 50 mbit/s / 15 mbit/s
- jusqu'à 900 mètres : 35 mbit/s / 7 mbit/s
- jusqu'à 1200 mètres : 25 mbit/s / 3 mbit/s

Les Avantages du VDSL2 :

- La possibilité d'avoir le Triple Play c'est-à-dire:
 - ▶ l'accès à l'Internet à haut voire très haut débit ;
 - ▶ la téléphonie fixe ;
 - ▶ La télévision et les services de vidéo à la demande.
- Le Multi-écrans et un deuxième décodeur TV
- L'accès au e-cloud de votre FAI
- L'accès au streaming en qualité HD
- L'accès à un réseau Wifi Performant
- La femtocell qui permet d'améliorer la couverture 3G à la maison

Comment bénéficier du VDSL 2 chez votre opérateur ?

Vous n'avez pas d'opérateur, il suffit de souscrire à un opérateur présent sur le sous-répartiteur de la commune.

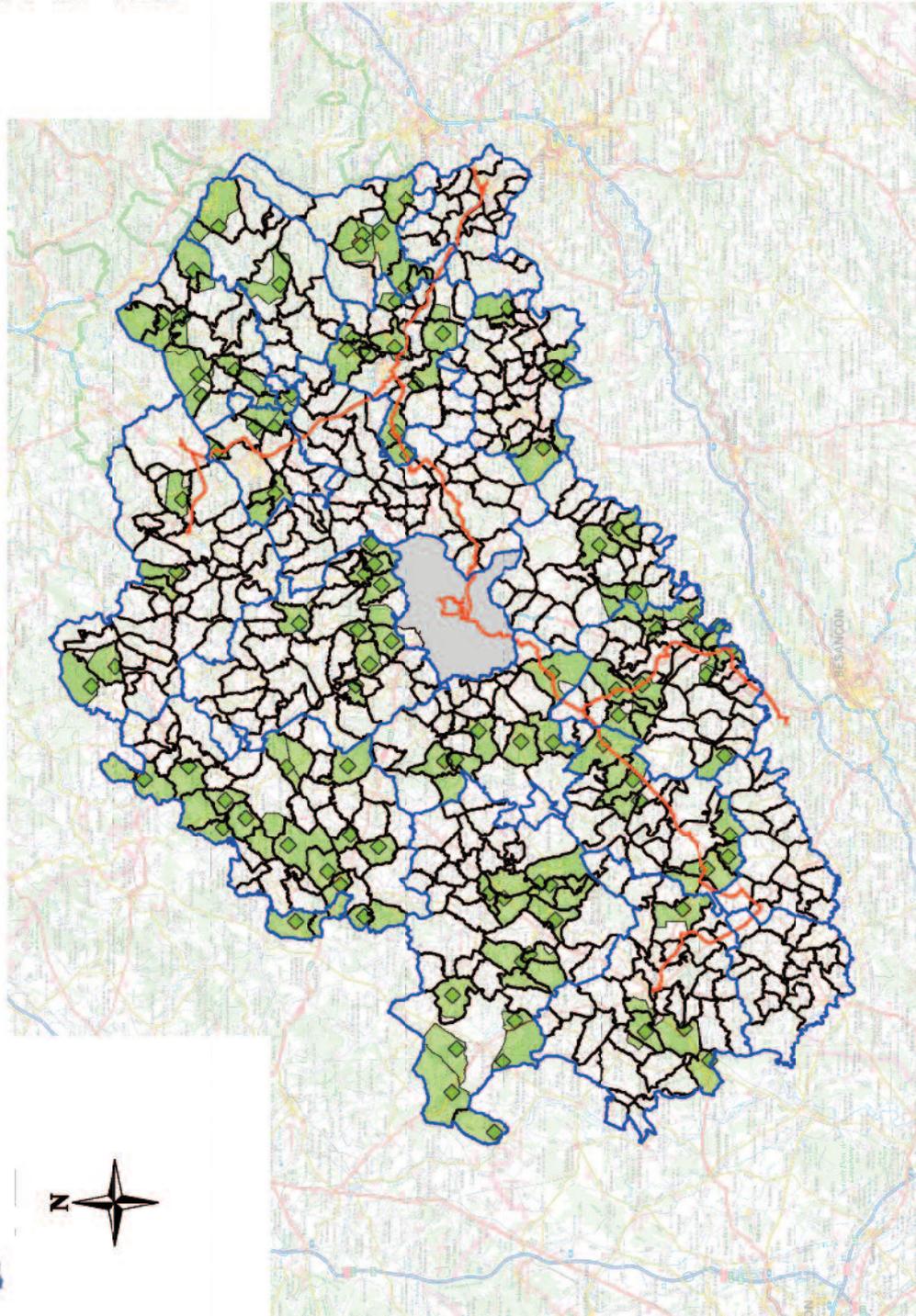
Vous êtes déjà client box d'un opérateur, le VDSL est disponible en option et sur demande. **Il vous faut donc obligatoirement contacter votre opérateur afin de bénéficier des services de la VDSL2.**



Programme THD - NRA-MED (PRM) livrés au 31/08/2016



Syndicat mixte Haute-Saône Numérique
Aménagement numérique
23, rue de la Préfecture
70000 Vesoul
Tel : 03 84 97 37 00
Fax : 03 84 97 37 01
Mail : contact@hautesaonenumerique.fr



- Communautés de communes
- Communes
- Zone conventionnée Orange
- Arc optique
- PRM livrés - 20 700 prises
- Zone de couverture PRM livrés





Syndicat Mixte Haute-Saône Numérique
Hôtel du Département
23 rue de la Préfecture
70000 VESOUL

Le projet d'aménagement numérique de la Haute-Saône bénéficie d'un financement exceptionnel de :

